



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 19 juillet 2022

Délibération n°22-84

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE**

**Programme de Réussite Éducative : Subvention de la Ville au CCAS**

**Date de la convocation : le 11 juillet 2022**

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de votants : 31**

**Ayant donné procuration : 19**

**Absents excusés : 19**

**Absents : 2**

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Josette GUERLAIS, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Fabien ROZWADOWSKI.

**Absents Excusés** : Mme Marie ARNOULT a donné pouvoir à M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Bernard PÉGEOT a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie-France HUREAU a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, M. Sylvain GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Régine MALASSIGNÉ a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Brigitte DEBRINCAT a donné pouvoir à M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Alain OFFROY a donné pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, M. José BONY a donné pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS a donné pouvoir à Mme Nathalie SUPPLY, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON a donné pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA a donné pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Justine BÉCHET donné pouvoir à M. Fabien ROZWADOWSKI.

**Absents** : Mme Sandra GUICHARD, M. Denis CHARBONNIER

**Secrétaire de Séance** : M. Thierry PRIEUR

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 ;

Considérant que la commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif au CCAS d'Amboise ;

Un Programme de Réussite Educative (PRE) est toujours porté par une structure à comptabilité publique (à savoir uniquement un CCAS ou une caisse des écoles selon la loi de programmation n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale).

Dans le cas d'Amboise, le PRE qui existe depuis 2020, est géré par le service Périscolaire et Réussite Educative, mais les dépenses en lien avec les prestations induites par les intervenants extérieurs pour proposer des actions aux enfants suivis ou par l'achat de fournitures (livres par exemple) sont facturées sur le budget du CCAS pour respecter les prérogatives de la loi.

En 2022, les actions prévues (accompagnement individuel ou interventions collectives) dans le cadre du PRE à Amboise seront variées et concerneront la découverte de la médiathèque, des actions autour du jeu et des albums jeunesse, des actions autour du sport, de l'art thérapie, de la sophrologie, du numérique, des actions culturelles, l'organisation de l'école buissonnière en vue d'éviter le décrochage scolaire pendant les vacances, d'accompagnement des aidants d'enfant malade ou handicapé.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer une subvention de 16 500€ au CCAS pour permettre le financement de ces actions.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines le 16 juin 2022.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2022 - article 657362 fonction 5224.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver cette proposition de subvention.

POUR : 31

CONTRE

ABSTENTION :

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 21 juillet 2022.**

**Fait à Amboise, le 21 juillet 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Thierry BOUTARD,**

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise